

**ARRÊTÉ 2022-80 FIXANT LA FERMETURE ANNUELLE
DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DE PANAZOL**

Le Maire de la Commune de Panazol,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, les articles L.2211-1 et suivants ;
- Vu le Code Pénal, article R.610-5 ;
- Vu le règlement intérieur des aires d'accueil des Gens du voyage de la Communauté Urbaine Limoges Métropole en date du 11 décembre 2019 et notamment le paragraphe II-3
- Vu le courrier en date du 25 février 2022 du Président de la Communauté Urbaine Limoges Métropole informant des dates annuelles de fermeture de l'aire d'accueil des gens du voyage de Panazol ;
- Considérant que, pour des raisons d'hygiène et de nécessité d'entretien, il y a lieu de procéder à la fermeture annuelle de l'aire d'accueil des gens du voyage de PANAZOL,

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : L'aire d'accueil des gens du voyage de PANAZOL sera fermée **du lundi 1^{er} août 2022 à 14h00 au vendredi 12 août 2022 à 10h00.**

ARTICLE 2 : L'aire d'accueil, et particulièrement chacun de ses emplacements, devront être libérés de tout véhicule (caravane, fourgon, voiture), le lundi 1^{er} août 2022 à 14h00.

Le non-respect de cette disposition entrainera la mise en fourrière immédiate du véhicule en infraction.

Les mesures édictées au présent article ne concernent pas les véhicules du gestionnaire ou de ses prestataires.

ARTICLE 3 : Pendant la période de fermeture de l'aire, les gens du voyage sollicitant un stationnement, seront dirigés vers les aires d'accueil ouvertes sur Limoges Métropole.

ARTICLE 4 : Tout contrevenant aux dispositions du présent arrêté s'exposera aux sanctions prévues à l'article R 610-5^e du Code Pénal.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Limoges Métropole,
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Haut-Limousin en Marche,
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes Porte Océane du Limousin,
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes Elan Limousin Avenir Nature,
- Monsieur le Maire de Limoges,
- Monsieur le Maire de Feytiat,
- Monsieur le Maire du Palais-sur-Vienne,
- Monsieur le Maire de Couzeix,
- Monsieur le Maire d'Isle,
- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique,
- Monsieur le chef de service de la Police Municipale de Panazol,
- Messieurs et Mesdames les gens du voyage en stationnement sur les aires d'accueil.

Fait à PANAZOL, le 15 avril 2022

Maire,

Fabien DOUCET

Publié en mairie le **03 MAI 2022**

PANAZOL - MAIRIE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : A2022-80

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 15/04/2022

Objet : Arrêté fixant la fermeture annuelle de l'aire d'accueil des gens du voyage de PANAZOL

Nature : Arrêtés réglementaires

Matière : Libertés publiques et pouvoirs de police - Police municipale

Date de télétransmission : 21/04/2022

Agent de transmission : Noela HERLIDOU

Acte : arrêté fixant la fermeture annuelle de l'aire d'accueil des gens du voyage de Panazol.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-218711406-20220415-A2022-80-AR

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 21/04/2022